

En vigueur pour le Canada le 4 septembre 1976
RTC 1976/48; TIAS 8118

PARTIES:

Afrique du Sud
Allemagne, République fédérale d¹
Antigua-et-Barbuda²
Argentine
Australie
Autriche
Bahamas
Bangladesh
Barbade
Belgique
Belize²
Bénin
Bolivie
Botswana
Brésil^{3,4}
Brunéi²
Cameroun
Canada³
Chili
Chypre
Colombie
Corée, République de
Costa Rica
Côte d'Ivoire
Danemark
Dominique²
Égypte
Équateur
Espagne
États-Unis
Fidji
Finlande
France⁵
Grèce
Guatemala
Haïti
Honduras
Hongrie
Îles Salomon²
Inde
Indonésie
Iraq
Irlande
Islande
Israël⁴
Italie
Jamahiriya arabe libyenne
Japon
Jordanie
Kenya
Kiribati
Koweït⁴
Lesotho
Luxembourg
Madagascar
Malaisie
Malawi
Mexique
Monaco
Niger
Norvège

Panama³
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Paraguay³
Pays-Bas⁷
Pérou
Philippines
Portugal
République arabe syrienne
Roumanie
Royaume-Uni⁶
Saint-Christophe-et-Nièves²
Sainte-Lucie²
Saint-Siège
Saint-Vincent-et-Grenadines²
Sénégal
Singapour
Sri Lanka
Suède
Thaïlande
Togo
Tonga
Trinité-et-Tobago
Tunisie
Tuvalu²
Uruguay
Venezuela
Yougoslavie
Zaïre

NOTES:

- ¹Applicable au Land de Berlin
²Succession
³Avec une réserve
⁴Avec une déclaration
⁵Extension aux territoires d'outre-mer
⁶Extension à; Anguilla, Bermudes, Gibraltar, Hong Kong, île de Man, îles Anglo-Normandes, îles Caïmanes, îles Caïques, îles Falkland et dépendances, îles Turques, îles Vierges britanniques, Montserrat et Sainte-Hélène
⁷Incluant les Antilles néerlandaises et Aruba

SUCRE

Accord international de 1984 sur le sucre
Fait à Genève le 5 juillet 1984
En vigueur pour le Canada le 20 février 1985

PARTIES:

Afrique du Sud
Argentine¹
Australie²
Barbade
Belize
Bolivie¹
Brésil¹
Cameroun
Canada
Colombie
Communauté économique européenne
Congo¹

Corée, République de
Costa Rica¹
Côte d'Ivoire¹
Cuba
Égypte^{1,3}
El Salvador
Équateur
États-Unis¹
Fidji
Finlande
Guatemala
Guyane
Haïti
Honduras¹
Hongrie
Inde
Iraq
Jamaïque
Japon
Madagascar¹
Malawi
Maurice
Mexique
Nicaragua
Norvège
Ouganda
Pakistan
Panama
Papouasie-Nouvelle-Guinée¹
Paraguay¹
Pérou¹
Philippines¹
République démocratique allemande
République dominicaine¹
Saint-Christophe-et-Nièves¹
Suède
Swaziland
Thaïlande
Trinité-et-Tobago
Union des Républiques socialistes soviétiques
Uruguay¹
Zimbabwe¹

NOTES:

- ¹Application provisoire
²Avec une déclaration
³Retrait de l'Accord avec effet au 23 janvier 1988

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Accord entre le Gouvernement du Canada et les Gouvernements du Dahomey, de la Haute-Volta, du Mali, du Niger et du Sénégal relatif à un tronçon du Réseau panafricain de télécommunications
Fait à Ottawa le 14 mai 1975
En vigueur pour le Canada le 1er janvier 1976
RTC 1976/28

PARTIES:

Canada